

Structure	Art.	Demande	Arbitrage BF
LR Grand Est	17	La Ligue Régional propose un bureau composé de la moitié des membres de son Comité Directeur (20 membres pour le Comité Directeur, 10 membres pour le Bureau).	Se conformer aux statuts types. Accord pour 27 membres au Comité Directeur et 9 au Bureau.
LR Centre Val de Loire	9	La Ligue Régionale souhaite intégrer dans l'article 9 un Comité Directeur de 21 membres élus + 6 membres de droit représentants les comités départementaux.	Se conformer aux statuts types. La Commission des Présidents assure la participation des tous les Présidents de CD aux travaux de Ligue.
LR Corse	7.2.4	La Ligue Régionale souhaite remplacer "le vote par procuration n'est autorisé qu'aux associations sportives participant exclusivement aux championnats départementaux non qualificatifs pour le championnat régional" par "le vote par procuration n'est autorisé qu'aux associations sportives ne participant pas aux championnats régionaux	Une version de statuts adaptée aux Ligues régionales sans Comités départementaux sur leur territoires va être proposer aux structures concernées (Corse + Outre mer)
LR Corse	9	La Ligue Régionale souhaite être administrée par un Comité Directeur de 7 à 12 membres.	Une version de statuts adaptée aux Ligues régionales sans Comités départementaux sur leur territoire va être proposer aux structures concernées (Corse + Outre mer). Pour ces strutures, un nombre exact (de 15 au plus) devra être mentionné.
LR PACA	17	La Ligue régionale est administrée par un Comité Directeur de 28 membres et souhaite un bureau de 12 membres.	Se conformer aux statuts types. Si 28 membres au Comité Directeur, le Bureau doit compter 10 membres.

Structure	Art.	Demande	Arbitrage BF
CD 10/52	1 et 9	Le Comité Départemental demande que son Comité Directeur comprenne entre 15 à 20 membres .	Fixer un nombre exact égal ou supérieur à 15 mais pas de fourchette.
CD 11	1 et 9	Le Comité Départemental demande que son Comité Directeur comprenne 13 membres	Se conformer aux statuts types. Fixer un nombre exact égal ou supérieur à 15.
CD 14	17	Le Comité Départemental demande la possibilité de ne pas limiter la composition du bureau au 1/3 de la composition de son Comité directeur.	Se conformer aux statuts types. Le bureau doit comprendre un tiers des membres du Comité Directeur (arrondi à l'entier supérieur si besoin). Le nombre de membre du Bureau doit toutefois être égal à 8 si ce nombre n'est pas atteint avec la règle du tiers.
CD 19	9	Le Comité Départemental demande que son Comité Directeur soit administré par 21 membres maximum et 11 membres minimum. Il propose que si le nombre minimum de candidats (11) n'est pas atteint alors une nouvelle procédure d'élection devra être mise en place dans les mêmes conditions que l'article 8-2.	Se conformer aux statuts types. Fixer un nombre exact égal ou supérieur à 15 pour le nombre de membre du Comité Directeur. Les postes vacants sont pourvus lors de la l'AG suivante le cas échéant.
CD 42	9	Le CD demande que son Comité Directeur comprenne au moins deux jeunes de – de 26 ans (1 femme et 1 homme). Il demande que dans le cas où le nombre de candidats serait insuffisant pour pourvoir les postes réservés aux catégories féminines et – de 26 ans, les postes non pourvus soient occupés par des licenciés ne répondant pas à ces critères.	Accord du Bureau Fédéral pour les places réserver aus moins de 26 ans (un homme et une femme). Les postes ne répondant pas aux critères de sexe ou d'âge ne peuvent pas être pourvus par des licenciés ne répondant pas à ces critères, et sont pourvus lors de l'AG suivante. => Il va être proposé à l'ensemble des comités départementaux et ligues régionales s'ils souhaitent inclure cette disposition dans leurs statuts.
CD 44	9	Le Comité Départemental propose que son Comité Directeur comprenne au moins un nombre de femmes proportionnel au nombre de licenciés, mais qu'à défaut d'un nombre de candidatures féminines suffisantes lors de l'élection, jusqu'à concurrence d'un minimum de 8 femmes, les sièges restants puissent être proposés à des personnes de sexe masculin. Cependant, il ajoute, que si moins de huit femmes sont candidates, les sièges restants sont vacants, et devront être mis à l'élection lors de l'Assemblée Générale suivante.	Les postes ne répondant pas aux critères de sexe ne peuvent pas être pourvus par des licenciés ne répondant pas à ces critères, et sont pourvus lors de l'AG suivante.
CD 49	5	Le comité Départemental propose l'intégration d'un article sur la radiation	Non, se référer au règlement disciplinaire.
CD 51	9	Le Comité Départemental souhaite que son Comité Directeur comprenne 15 à 20 membres.	Fixer un nombre exact égal ou supérieur à 15 mais pas de fourchette.
CD 60	5	Le Comité Départemental propose un article sur la perte de la qualité de membre	Non, se référer au règlement disciplinaire.
CD 60	9	Le Comité Départemental veut supprimer l'obligation d'avoir un médecin dans son Comité Directeur.	Désaccord. Disposition nécessaire au déploiement de la politique fédérale.
CD 60	12.7	Le Comité Départemental propose un délai d'un mois pour envoyer les PV de séances.	Désaccord.
CD 60	14	Le Comité Départemental propose que le président puisse pouvoir convoquer une AG pour révoquer le Comité Directeur.	Désaccord. Renvoyer vers l'AG suivante régulièrement prévue.
CD 73	7	Le Comité Départemental veut modifier la date de la prise en compte des licences pour l'assemblée générale pour le 30 avril.	Désaccord. Harmonisation nationale au 31 mars.
CD 79	9	Le Comité Départemental veut supprimer les articles 9-2 (représentation des femmes) et 9-3 (médecin)	Désaccord. Disposition nécessaire au déploiement de la politique fédérale.
CD 79	17	Le Comité Départemental propose un minimum de 6 membres pour son bureau.	Se conformer aux statuts types. Le bureau doit comprendre un tiers des membres du Comité Directeur (arrondi à l'entier supérieur si besoin). Le nombre de membre du Bureau doit toutefois être égal à 8 si ce nombre n'est pas atteint avec la règle du tiers.
CD 79	18	Le Comité Départemental propose de supprimer la réunion du bureau au moins une fois par mois.	Désaccord.
CD 87	5	Le Comité Départemental souhaite intégrer un aucun article sur la démission, l'adhésion et la radiation	Non, se référer au règlement disciplinaire.
CD 62	6	Le CD demande si il est possible d'ajouter dans l'Article 6 que la présence de chaque club est obligatoire sous peine de pénalité financière en cas d'absence.	Désaccord pour les statuts mais disposition pouvant être intégrer au règlement intérieur.

Structure	Art.	Demande	Arbitrage BF
CD 80	9.2	Le Comité Départemental demande si le nombre de postes féminins doivent rester vacants dans le cas d'un nombre insuffisant de candidates ou les postes pourront-ils être comblés par des candidatures masculines ?	Les postes ne répondant pas aux critères de sexe ou d'âge ne peuvent pas être pourvus par des licenciés ne répondant pas à ces critères, et sont pourvus lors de l'AG suivante.
CD 46	9	Le Comité Départemental demande si il est possible de n'avoir que 11 membres dans son Comité Directeur.	Se conformer aux statuts types. Le bureau doit comprendre un tiers des membres du Comité Directeur (arrondi à l'entier supérieur si besoin). Le nombre de membre du Bureau doit toutefois être égal à 8 si ce nombre n'est pas atteint avec la règle du tiers.
CD 86	17	Le Comité Départemental souhaite un bureau composé de 5 ou 7 membres et une réunion du bureau une fois tous les deux mois.	Se conformer aux statuts types. Le bureau doit comprendre un tiers des membres du Comité Directeur (arrondi à l'entier supérieur si besoin). Le nombre de membre du Bureau doit toutefois être égal à 8 si ce nombre n'est pas atteint avec la règle du tiers. Maintien des réunions de Bureau tous les mois dans les statuts.
CD 67	7.1	Le Comité Départemental souhaite modifier les délais de convocation des AG (30 jours pour AG et 45 jours pour AG extraordinaire)	Désaccord mais libre à la structure d'envoyer ses convocations plus tôt si elle le souhaite.
CD 67	12	Le comité Départemental souhaite ajouter qu'il est dressé une feuille de présence pour les réunions de Comité Directeur (cette disposition existe pour les réunions de Bureau)	Désaccord pour les statuts mais disposition pouvant être intégrer au règlement intérieur.
CD 77	9	Le comité Départemental demande si pas assez de candidates les postes sont t'ils obligés de rester vacants ?	Les postes ne répondant pas aux critères de sexe ou d'âge ne peuvent pas être pourvus par des licenciés ne répondant pas à ces critères, et sont pourvus lors de l'AG suivante.
CD 26/07		Le Comité Départemental souhaite intégrer un article sur la désignation des représentants à l'Assemblée Générale Fédérale.	Non, se référer au règlements fédéraux.
CD 78	9	Le Comité Départemental demande si en cas de nombre insuffisant de femmes les postes doivent obligatoirement rester vacants.	Les postes ne répondant pas aux critères de sexe ou d'âge ne peuvent pas être pourvus par des licenciés ne répondant pas à ces critères, et sont pourvus lors de l'AG suivante.
CD74	17	Le Comité départemental souhaite un minimum de 7 membres pour le bureau , avec la présence de fait du secrétaire-adjoint en plus des personnes déjà mentionnées.	Se conformer aux statuts types. Le bureau doit comprendre un tiers des membres du Comité Directeur (arrondi à l'entier supérieur si besoin). Le nombre de membre du Bureau doit toutefois être égal à 8 si ce nombre n'est pas atteint avec la règle du tiers.
CD 22	17	Le Comité départemental souhaite un minimum de 7 membres pour son bureau.	Se conformer aux statuts types. Le bureau doit comprendre un tiers des membres du Comité Directeur (arrondi à l'entier supérieur si besoin). Le nombre de membre du Bureau doit toutefois être égal à 8 si ce nombre n'est pas atteint avec la règle du tiers.
CD 91	9	Le Comité Départemental souhaite une dérogation sur la parité (50% hommes / 50% femmes)	Accord, exigence du Conseil départemental pour octroi d'une subvention.
CD 91	9	Le Comité Départemental souhaite une dérogation sur le membre de moins 26 ans (une homme + une femme)	Accord, exigence du Conseil départemental pour octroi d'une subvention. => Il va être proposé à l'ensemble des comités départementaux et ligues régionales s'ils souhaitent inclure cette disposition dans leurs statuts.
CD 91	11	Le Comité Départemental souhaite une dérogation sur le mode de scrutin	Désaccord, harmonisation nationale.
CD 63	12.11	Le comité Départemental demande une dérogation pour inclure une procuration.	Désaccord.
CD 63	16.5	Le Comité Départemental souhaite que l'approbation du rôle de représentation du mandataire émane du Comité Directeur et non du bureau.	Désaccord.
CD 63	17	Le Comité Départemental ne souhaite pas inclure une composition du bureau avec un tiers des membres du Comité Directeur.	Se conformer aux statuts types. Le bureau doit comprendre un tiers des membres du Comité Directeur (arrondi à l'entier supérieur si besoin). Le nombre de membre du Bureau doit toutefois être égal à 8 si ce nombre n'est pas atteint avec la règle du tiers.

Structure	Art.	Demande	Arbitrage BF
CD 63	21.4	Le Comité Départemental souhaite que le budget soit adopté par l'AG mais préparé par le CD avant le 1er juin	Accord du Bureau Fédéral. => Cette disposition devra être intégrée aux projets de statuts de toutes les structures (CD et LR).
CD48	9	Le Comité Départemental souhaite être administré par un Comité Directeur de 5 membres.	Se conformer aux statuts types. Fixer un nombre exact égal ou supérieur à 15.
CD72	4	Le Comité Départemental souhaite ajouter "organiser la surveillance médicale des licenciés dans les conditions prévues par la loi" et "Assurer la représentation des sportifs dans leurs instances dirigeantes".	Désaccord.
CD72	7	Le Comité Départemental souhaite que "Chaque association sportive membre représentée dispose d'un nombre de voix égal au nombre de ses licenciés établi à la date d'envoi de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.	Désaccord. Harmonisation nationale au 31 mars.
CD72		Le Comité Départemental souhaite intégrer un article sur la désignation des représentants à l'Assemblée Générale Fédérale	Non, se référer aux règlements fédéraux.
CD72	10.7	Le Comité Départemental souhaite que chaque année, le Comité Directeur, sur proposition du/de la Président(e), détermine le nombre de commissions, ou d'académies (ajout "d'académies")	Désaccord.
CD72	15	Le Comité Départemental souhaite que cette première réunion du Comité directeur soit présidée par le doyen d'âge.	Désaccord pour intégration aux statuts mais règle de principe.
CD72	16.6	Le Comité Départemental propose que l'article 16.6 soit rédigé ainsi: "Le/la Président(e) propose au Comité Directeur les licenciés qu'il a pressenti pour être membres du Bureau ou Président(e)s de commission ou d'Académies, les chargés d'instruction ainsi que les délégations financières. "	Désaccord.
CD72	17	Le comité Départemental qui comprend un Comité Directeur de 21 Membres souhaite un bureau de 11 membres.	Se conformer aux statuts types. Le bureau doit comprendre un tiers des membres du Comité Directeur (arrondi à l'entier supérieur si besoin). Le nombre de membre du Bureau doit toutefois être égal à 8 si ce nombre n'est pas atteint avec la règle du tiers.
CD72	22.2	Quid des licenciés individuels dans le quorum de la modification statutaire?	Les structures déconcentrées concernent les associations sportives. Les personnes physiques licenciées hors association sont une exception à la règle et n'ont pas à être comptabilisées dans le quorum.
CD72	25	Le Comité Départemental souhaite adopter le règlement intérieur en AG et pas en Comité Directeur.	Désaccord.
CD69	1	Le Comité départemental souhaite intégrer métropole de Lyon dans son nom.	Accord pour "Rhône - Métropole de Lyon BasketBall", exigence de la métropole pour octroi de la subvention.
CD95	7	Le Comité Départemental souhaite que Chaque association sportive membre représentée dispose d'un nombre de voix égal au nombre de ses licenciés établi au 30 avril.	Désaccord. Harmonisation nationale au 31 mars.
CD33	7	Le CD souhaite ajouter un article "Assemblée Générale ordinaire finances" où "le nombre de licenciés retenu", serait "celui au 31 décembre de l'année en cours précédant l'Assemblée Générale".	Désaccord.